KPMG SA
2 allée Alex Pierre-Louis
Immeuble Alexia
97200 Fort-de-France

Association Guyane Développement Innovation

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Association Guyane Développement Innovation
Pôle Université Guyanais Campus de Troubiran BP 90235 - 97325 Cayenne Cedex

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires Société anonyme à conseil

KPMG SA
2 allée Alex Pierre-Louis
Immeuble Alexia
97200 Fort-de-France

aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
2 allée Alex Pierre-Louis
Immeuble Alexia
97200 Fort-de-France

Association Guyane Développement Innovation

Pôle Université Guyanais Campus de Troubiran BP 90235 - 97325 Cayenne cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Guyane Développement Innovation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Guyane Développement Innovation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des subventions ainsi que la présentation des créances et des dettes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fort-de-France, le 23 juillet 2026

KPMG SA

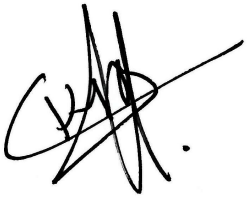

Karine Jean-Baptiste Moutoussamy

Associée

Association GUYANE DEVELOPPEMENT INNOV

Bilan Actif

	Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	31/12/2025 Brut	31/12/2025 Amort. et Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	76 691	76 691		3 199
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	97 456	55 067	42 389	53 617
	Autres immobilisations corporelles	277 271	211 498	65 774	48 437
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	670		670	670
	Total II	**452 088**	**343 255**	**108 833**	**105 923**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	228 991	174 892	54 099	33 777
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 940 012	52 750	1 887 262	3 010 318
	Charges constatées d'avance	9 904		9 904	13 465
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	970 895		970 895	572 091
	Total III	**3 149 802**	**227 642**	**2 922 160**	**3 629 651**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**3 601 890**	**570 897**	**3 030 992**	**3 735 574**

Association GUYANE DEVELOPPEMENT INNOV

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	204 370	204 370
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	704 755	803 457
	Excédent ou déficit de l'exercice	**(103 085)**	**(98 702)**
	Situation nette (sous-total)	**806 040**	**909 125**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	304 867	92 029
	Provisions réglementées		
	Total I	**1 110 907**	**1 001 153**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	680 577	1 497 435
	Total III	**680 577**	**1 497 435**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers	11 135	10 892
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 010	43 511
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	188 890	188 332
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	130 009	2 750
	Produits constatés d'avance	820 464	991 500
	Total V	**1 239 508**	**1 236 986**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**3 030 992**	**3 735 574**

Association GUYANE DEVELOPPEMENT INNOVA

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	21 000	37 390
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	151 046	116 363
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 433 364	1 924 380
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	26 971	183 691
	Utilisations des fonds dédiés	1 077 697	614 292
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	38 710	16 025
	Total des produits d'exploitation	**2 748 788**	**2 892 141**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		1 694
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	939 262	765 662
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	15 657	26 135
	Salaires	896 090	904 996
	Cotisations sociales	398 624	356 535
	Dotation aux amortissements et dépréciations	67 526	89 946
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	260 840	315 655
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	273 875	532 617
	Total des charges d'exploitation	**2 851 873**	**2 993 241**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(103 085)**	**(101 101)**

Association GUYANE DEVELOPPEMENT INNOVA

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(103 085)**	**(101 101)**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER		
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(103 085)**	**(101 101)**
	Produits exceptionnels		**2 398**
	Charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**2 398**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	**2 748 788**	**2 894 539**
	TOTAL DES CHARGES	**2 851 873**	**2 993 241**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**(103 085)**	**(98 702)**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature	100 000	100 000
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	TOTAL	**100 000**	**100 000**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	100 000	100 000
	Prestations		
	Personnel bénévole		
	TOTAL	**100 000**	**100 000**

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

L'association Guyane Développement Innovation est née du rapprochement des deux associations « GT Guyane Technopole » et « ARD Agence Régionale de Développement » intervenu au cours du premier semestre 2013.

Ce rapprochement avait notamment deux objectifs essentiels :

- Une mutualisation des moyens et une mise en synergie des deux structures,
- Assurer une meilleure qualité de prestations auprès des entreprises et des porteurs de projets.

GDI est une Agence Régionale de Développement et de l'Innovation (A.R.D.I), qui a pour principale mission de soutenir le développement économique local, et d'accompagner la Collectivité territoriale dans la mise en place de son Schéma Régional de l'Innovation.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 3 030 992 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 748 788 euros et un total charges de 2 851 873 euros, dégageant ainsi un résultat de (-) 103 084.51 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de GDI le 19/03/2026.

1 Faits majeurs de l'exercice

2.1 Evènements principaux de l'exercice

L'exercice 2025 fut essentiellement consacré à la poursuite des opérations "CIBIG", "VIVATEC", "DEMO", ainsi qu'à la rénovation des locaux occupés par GDI et les entreprises locataires.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

2.2 Principes, règles et méthodes comptables

2.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés financiers comprennent :
- -Le bilan
- -le compte de résultat
- -L'annexe

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait aussi une durée de 12 mois.

2.2.2. Méthode générale

L'association applique pour la première fois le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC 2014-03, ainsi que les dispositions particulières énoncées dans les règlements ANC 2023-03 et ANC 2019-04 relatifs au plan comptable associatif.
Par ailleurs, Depuis le 1er janvier 2025, un nouveau cadre réglementaire impose aux associations et fondations une mise en conformité comptable, marquant une réforme importante de leur gestion financière. Cette réforme, qui s'inscrit dans une volonté de modernisation et de transparence, impacte directement la manière dont les structures du secteur associatif et les fondations doivent tenir leur comptabilité.

Les principales modifications concernent:

- le résultat exceptionnel qui est redéfini,

- la technique du transfert de charges qui est supprimée,

- plusieurs comptes changent de numéro.

En ce qui concerne GDI, ce changement de réglementation constitue un changement de méthode comptable. Les dispositions du règlement ANC 2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application. L'application du règlement ANC 2022-06 n'a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'activité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.
Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :
- Installations générales : 5 ou 10 ans,
- Matériel bureau et informatique : 1 an, 3 ans ou 5 ans,
- Mobiliers : 3 ou 5 ans.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats et charges externes

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.
La région a mis gratuitement à disposition de GDI des locaux pour lesquels le loyer a été enregistré en charges pour 100 000 €. La contrepartie a été enregistrée au compte N° 861000 "Mise à disposition gratuite de biens et services". Ce loyer correspond à l'occupation annuelle de 312.75 m² au tarif de 26.65 € le m² loué par mois.

2.2.3. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.2.4. Effectifs de l'Associationen fin d'exercice:

EFFECTIFS	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Femmes	10	9	8
Hommes	10	11	8
TOTAL	**20**	**20**	**16**
dont CDI	17	17	15
dont CDD	3	3	1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

2.2.5. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte résultat de l'exercice s'élèvent à 12 966 euros.

2.2.6. Engagements en matière de pensions et de retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice, compte tenu du taux de rotation élevé du personnel.
Toutefois, l'indemnité calculée pour les personnes qui atteindront l'âge légal de départ à la retraites dans les cinq prochaines années s'élève globalement à 81 699 € (charges sociales patronales comprises).

2.2.7. Ventilation du chiffre d'affaires et des ressources

- **Chiffre d'affaires**

Prestations de services	6 139 €
Sous locations locaux	145 817 €
Cotisations adhérents	21 000 €
Autres	38 710 €

- **Financements publics**

Subvention de fonctionnement	960 000 €
Subventions d'exploitation sur projets	455 161 €
Subventions d'investissement sur projets	220 850 €

2.2.8. Rémunération des trois plus haut salariés

Le montant global des rémunérations des 3 plus hauts cadres salariés, ainsi que leurs avantages en nature, s'est élevé à 234 827 € en 2025.

3 Evènements post-clôture

Aucun évènement significatif n'est à signaler à ce jour.

Association GUYANE DEVELOPPEMENT INNOVA

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	76 691					76 691
	TOTAL IMMO BILISATIO NS INCORPO RELLES	**76 691**					**76 691**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	89 548		7 908			97 456
	Instal., agencement, aménagement divers	55 159		20 006			75 165
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	184 421		17 686			202 107
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TO TAL IMMOBILISATIONS CO RPORELLES	**329 127**		**45 600**			**374 727**
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIO NS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	670					670
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**670**					**670**
	TOTAL	**406 488**		**45 600**			**452 088**

Association GUYANE DEVELOPPEMENT INNOVA

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			73 492	3 199		76 691
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**73 492**	**3 199**		**76 691**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			35 930	19 252	115	55 067
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			33 141	6 097		39 238
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			158 001	14 258		172 259
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**227 073**	**39 607**	**115**	**266 565**
	TOTAL			**300 565**	**42 806**	**115**	**343 255**

Association GUYANE DEVELOPPEMENT INNOVA

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorp orelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : legs ou donations				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	162 556	12 336		174 892
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	67 221	12 500	26 971	52 750
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**229 777**	**24 836**	**26 971**	**227 642**
	TOTAL GENERAL	**229 777**	**24 836**	**26 971**	**227 642**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		24 836	26 971	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Association GUYANE DEVELOPPEMENT INNOVA

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	670	670	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	174 892	12 336	162 556
	Autres créances clients, usagers	54 099	54 099	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 850	1 850	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 863 649	1 392 985	470 664
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	74 513	21 763	52 750
	Charges constatées d'avance	9 904	9 904	
	TOTAL DES CREANCES	**2 179 577**	**1 493 607**	**685 970**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	11 135	11 135		
	Fournisseurs et comptes rattachés	89 010	89 010		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	50 434	50 434		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	135 082	135 082		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 374	3 374		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	130 009	90 009	40 000	
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	820 464	520 474	299 991	
	TOTAL DES DETTES	**1 239 508**	**899 518**	**339 991**	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Association GUYANE DEVELOPPEMENT INNOVA

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	204 370				204 370
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	803 457	(98 702)			704 755
Excédent ou déficit de l'exercice	(98 702)	98 702		103 085	(103 085)
Situation nette	**909 125**			**103 085**	**806 040**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	92 029		220 850	8 012	304 867
Provisions réglementées					
TOTAL	**1 001 153**		**220 850**	**111 096**	**1 110 907**

Association GUYANE DEVELOPPEMENT INNOVA

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en **euros**

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour-sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						(697 286)	
Fonds dédiés sur opérations lancées av	360 598					360 598	
Fonds dédiés créés sur opérations lancé							
	858 277					858 277	
	551					551	
	28 330					28 330	
	13 043					13 043	
	58 352					58 352	
	8 713					8 713	
	50 000					50 000	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	**1 377 863**					**1 377 863**	

Association GUYANE DEVELOPPEMENT INNOVA

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en **euros**	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	94 427	220 850		315 277
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	**94 427**	**220 850**		**315 277**
Quotes-parts virées au compte de résultat	2 398	8 012		10 410

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2025**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**9 904**
Assurances payées sur 2025 concernant l'exercice 2026		9 904	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**9 904**

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2025**
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			**820 464**
Financement CIBIG - FRANCE 2030		427 964	
Financement CIBIG - CTG		222 500	
Financement CNES Usages numériques		170 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**820 464**

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature Mise à disposition par la CTG des locaux occupés par GDI	100 000	100 000
Prestations en nature	100 000	100 000
Bénévolat		
Total	**100 000**	**100 000**

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens Location des batiments occupés par GDI	100 000	100 000
Prestations	100 000	100 000
Personnel bénévole		
Total	**100 000**	**100 000**